



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION ECONOMIQUE MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT (N° S 20 / 2016)

**POUR LA SELECTION DE CONSULTANTS POUR LES ETUDES DE FAISABILITÉ
TECHNIQUE, ECONOMIQUE, D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE
L'AMENAGEMENT EN DEUX FOIS DEUX VOIES DE LA ROUTE
OUANGOLODOUGOU-POGO-FRONTIERE MALI**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat de services de consultants pour la réalisation des études en vue des travaux d'aménagement en deux fois deux voies de la route - Ouangolodougou-Pogo-Frontière Mali.

2. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif d'établir une liste restreinte de Consultants en vue de la consultation restreinte pour les études de faisabilité technique, économique, d'impacts environnemental et social de l'aménagement en deux fois deux voies de la route Ouangolodougou-Pogo-Frontière Mali.

3. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) Maître d'Ouvrage Délégué du projet, agissant pour le compte de l'UEMOA, Maître d'Ouvrage, invite les candidats admissibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les consultants doivent avoir des références en études de faisabilité technique, économique, environnemental et social de routes neuves bitumées ou d'autoroutes. Ils doivent fournir les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées, notamment, des brochures, des références concernant l'exécution de missions similaires (objet, description, années, coûts, clients).

4. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les « **Règles de procédures pour l'utilisation des consultants** » de la commission de l'UEMOA.

5. Les bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, **de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales)** du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français à l'adresse ci-dessous au plus tard le **24 mars 2016 à 10 heures (heure locale)**, en cinq exemplaires dont un (01) original, et porter la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de consultants pour les études de faisabilité technique, économique, d'impacts environnemental et social de l'aménagement en deux fois deux voies de la route Ouangolodougou-Pogo-Frontière Mali** »

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

AGEROUTE
Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats
Sise Avenue Terrasson de Fougères
08 BP 2604 ABIDJAN 08
TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82
Fax: (225) 20 225 10 23
Site web: www.ageroute.ci
Email : ageroute@ageroute.ci et copie à meitevafing@yahoo.fr

NB : Une version numérique en Word (sur CD ROM gravé) de l'offre, devra être jointe obligatoirement.